

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
Région de gendarmerie d'Alsace

**Décision n° 16845 du 28 novembre 2014 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie d'Alsace**

NOR : INTJ1417292S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Alsace, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 modifié fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 54306 du 28 juillet 2014 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2014;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 28 novembre 2014,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie d'Alsace est arrêté ainsi qu'il suit:

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve:

**Muller, Patrick** Nigend : 85 254

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

**Matter, Marc** Nigend : 94 498

**Freund, André** Nigend : 103 070

**Burgun, Alain** Nigend : 266 857

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve:

**Guellec, Pascal** Nigend : 352 846

**Thal, Gérard** Nigend : 94 144

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, le gendarme de réserve:

**Bellon, Olivier** Nigend : 266 441

*Sous-officiers de réserve rattachés  
au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale*

*Néant.*

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 novembre 2014.

*Le général, commandant la région  
de gendarmerie d'Alsace,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale du Bas-Rhin,*  
T. THOMAS